

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

### Magali Conesa

Conseillère municipale

Groupe « *Grasse à Tous Ensemble et Autrement* »

Sur fond de loi de finances 2024 qui prévoit un certain nombre de dispositions pour le secteur public local, quelles sont les orientations budgétaires retenues pour la Commune de Grasse ?

Pour répondre aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport de 2014, vous avez fait le choix de consacrer la quasi totalité des ressources de notre collectivité au remboursement de **la dette colossale héritée des trois mandats des municipalités Leleux**.

Cela a été rendu possible par un accroissement des ressources fiscales qui ne s'est pas démenti et une maîtrise des charges de fonctionnement liée essentiellement aux contraintes budgétaires effectuées sur le fonctionnement des services municipaux, **souvent au détriment de leurs moyens de fonctionner ; c'est-à-dire de répondre aux besoins des grassois**.

Vous avez reconduit la même stratégie d'action en 2022 et 2023.

En effet, en 2023, l'**Épargne brute de la commune s'élève à 9,86 M€**, montant alloué pour le **remboursement de l'annuité en capital de dette d'un montant de 8,84 M€**. C'est un montant considérable.

Une fois l'annuité de la dette payée, l'**Épargne nette** - qui permet de financer une partie des investissements - n'est alors que de **1,02 million €**.

Ce qui limite sérieusement le financement des dépenses d'Équipement dont la Ville a pourtant grandement besoin.

L'année 2023 se solde par des **recettes de fonctionnement en forte hausse**, de 10%, en raison notamment de l'évolution de la fiscalité directe, la **revalorisation des bases fiscales** – c'est-à-dire l'augmentation de la pression fiscale sur le contribuable- représentant **plus de 7% en 2023**.

Globalement, les produits des services se maintiennent à valeur quasi constante entre 2022 et 2023, vous le mentionnez dans votre rapport «ces ressources restent encore insuffisantes à ce jour».

Comme évoqué lors des budgets précédents, Grasse reste confrontée à **une faiblesse structurelle de ses produits de gestion**, qui représente incontestablement un levier potentiel d'optimisation des recettes.

Vous illustrez, dans votre rapport, de manière significative cette faiblesse en indiquant que **les produits des services et du domaine par habitant en 2022 sont de 50 € à Grasse contre 121€ en moyenne dans notre département**.

Vous retenez l'hypothèse d'une progression constante des recettes de fonctionnement jusqu'en 2026, et prévoyez une hausse progressive des produits de service basée sur l'activité événementielle et le stationnement de surface.

Nous pensons que la revitalisation du Centre historique de Grasse doit effectivement passer par une politique culturelle de qualité et une valorisation de son patrimoine, qui, en l'état, doit être accompagné d'une politique de stationnement incitative.

Pour ce qui concerne **les dépenses de Fonctionnement**, elles augmentent en 2023, particulièrement **les dépenses de gestion avec une augmentation de plus de 6%**.

Cela s'explique par une **hausse importante du fonctionnement des services de plus de 8%**, en particulier la clôture de l'ancienne Délégation de Service Public de restauration scolaire.

Cela est également dû à la **hausse des charges de fonctionnement de la Médiathèque** qui ont été **réévaluées de 150 000 €** par rapport à 2022.

Nos craintes déjà évoquées sur le coût de fonctionnement de la Médiathèque demeurent fondées.

Vous retenez l'hypothèse d'une hausse progressive des charges qui semble imparable compte tenu de l'évolution prévisible des charges de personnel.

En 2023, les **dépenses d'Équipement représentent 13 millions €**, elles représentent **242€ par habitant à Grasse contre 364€ par habitant pour les communes de même strate**.

Ainsi, les capacités d'investissement de Grasse sont contraintes par un endettement de 77,78 M€ fin 2023, et grevées par des annuités de remboursement de dette considérables : je rappelle une annuité de presque 9M€ en 2023.

Dès 2024, vous prévoyez - je cite - « *des objectifs de diminution de la dette moins ambitieux compte tenu des besoins en investissement* ».

**Les investissements pluri-annuels jusqu'en 2026 se porteront principalement sur la restauration du Palais épiscopal, la rénovation des voiries et de l'éclairage public, l'aménagement de Martelly, l'équipement des services et la rénovation énergétique de l'école Pra d'Estang...**

**C'est à la fois beaucoup et peu compte tenu de l'état général de nos bâtiments, des équipements communaux existants et de ceux qui seraient nécessaires pour répondre réellement aux besoins des Grassois.**

Autant d'investissements plus que nécessaires compte tenu de la dégradation avancée de notre patrimoine qui nécessite un financement encore plus soutenu.

A ce titre, notre commune dispose-t-elle d'un inventaire de son patrimoine bâti exhaustif (superficie, état, particularité architecturale) ?